

Demande de subvention - commune d'Elven service enfance jeunesse

La commune a signé une convention de partenariat avec ELVEN afin que les Trédionnais puissent bénéficier du service enfance jeunesse au même titre que les Elvinois.

La participation financière de la commune est de 13 462.15 € correspondant au reste à charge pour la commune concernant les accueils de loisirs 3-11 ans et 10-17 ans.

Désignation d'un élu " correspondant défense "

M. CHOQUET Jean Michel

Désignation d'un élu référent " sécurité routière "

Titulaire : FEVRE Blandine - Suppléant : BAUCHÉ Laetitia

Vallée de Villeneuve - Acquisition de terrains

Suite au retour de la famille GIRONNET

- Acquisition des parcelles section A n° 29, 33, 34, 35, 45, 46, 86, 87, 282, 295 pour une superficie de 21 313 m² au prix de 3000 € / ha à la famille GIRONNET,
- Servitude de passage en bordure du ruisseau pour la commune sur la parcelle section A n° 80.

Lutte contre le frelon asiatique - Soutien financier à la destruction des nids sur le domaine privé pour 2020

Soutien financier lié à la destruction des nids selon les conditions suivantes :

Bénéficiaires de l'aide : les particuliers, les associations, les agriculteurs

Montant de l'aide : 50 % du coût de la dépense éligible

Barème des plafonds éligibles :

- nid situé de 0 à ≤ 5 mètres = 75 € TTC ;
- nid situé de 5 mètres à ≤ 10 mètres = 95 € TTC ;
- nid situé de 10 mètres à ≤ 20 mètres = 120 € TTC ;
- nid situé à plus 20 mètres = 180 € TTC ;
- au-delà de 15 mètres avec l'utilisation d'une nacelle = 400 € TTC.

Période d'éligibilité de destruction des nids : 1er mai au 30 novembre de l'année en cours

Date limite d'instruction des dossiers et de versement des aides : 31 janvier de l'année n+1

Golfe du Morbihan Vannes agglomération est le « guichet unique » pour cette action et dans ce cadre assura la réception, l'instruction des dossiers dématérialisés via le e-formulaire en ligne sur son site et le versement de l'aide communale.

Renouvellement Parcours emploi compétences

Renouvellement du C.A.E. pour les fonctions d'agent des services techniques à **temps partiel** à raison de 20 heures / semaine pour une durée de 1 an à compter du 16 septembre 2020.

Personnel communal - Attribution de la prime exceptionnelle Covid 19

Attribution de la prime exceptionnelle COVID 19 afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » aux agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 15 SEPTEMBRE 2020

Commissions communales : constitution et désignation

Monsieur BROUXEL Stéphane, membre d'une des listes minoritaires n'a pas souhaité siéger dans les commissions suivantes :

Culture tourisme, Sécurité, Affaires scolaires, Information / communication.

Désignation dès maintenant de l'adjoint en charge du domaine en qualité de vice-président de chaque commission sauf pour la commission sécurité où il est proposé de désigner Mme BAUCHÉ Laëticia en tant que vice-présidente.

Commission finances / affaires économiques/ affaires foncières

CHOQUET Jean Michel

NIZAN Windy
BESCOND Servanne
BOUEDO Christophe
GUILLAUME Frédéric
PANEL Alain
BROUXEL Stéphane

Commission travaux

BOUEDO Christophe

ALLAIN Stéphane
ADELIS Olivier
CHOQUET Jean Michel
FÈVRE Blandine
PANEL Alain
BROUXEL Stéphane

Commission urbanisme

CHOQUET Jean Michel

ALLAIN Stéphane
BOUEDO Christophe
GUILLAUME Frédéric
BESCOND Servanne
BARIL Agnès
BROUXEL Stéphane

Commission environnement / urbanisme prévisionnel/ Chemins de randonnée

FÈVRE Blandine

BARRÉ Karine
BAUCHÉ Laëticia
ADELIS Olivier
THOMAZIC Catherine
BARIL Agnès
BROUXEL Stéphane

Commission enfance jeunesse aînés vie associative sport

THOMAZIC Catherine

NIZAN Windy
BARRÉ Karine
BAUCHÉ Laëticia
FÈVRE Blandine
PANEL Alain
BROUXEL Stéphane

Commission culture/ tourisme

FÈVRE Blandine

BESCOND Servanne
NIZAN Windy

THOMAZIC Catherine
BARRÉ Karine
BARIL Agnès

Commission sécurité

BAUCHE Laëtita

ADELIS Olivier
FEVRE Blandine
BESCOND Servanne
BOUEDO Christophe
PANEL Alain

Commission affaires scolaires

CHOQUET Jean Michel

ALLAIN Stéphane
BARRE Karine
FEVRE Blandine
GUILLAUME Frédéric
BARIL Agnès

Commission information communication

FÈVRE Blandine

NIZAN Windy
BAUCHE Laëtitia
GUILLAUME Frédéric
PANEL Alain

Commission marchés publics

Titulaire

BOUEDO Christophe
CHOQUET Jean Michel
ALLAIN Stéphane
PANEL Alain
BROUXEL Stéphane

Suppléant

ADELIS Olivier

Commission de contrôle des listes électorales

Conformément à la loi n°2016-1048 du 01 Août 2016 réformant la gestion des listes électorales, une commission de contrôle doit être mise en place dans chaque commune pour veiller à la régularité de la liste électorale.

Les membres de la commission sont nommés pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Membres titulaires :

NIZAN Windy
ALLAIN Stéphane
BARRÉ Karine
PANEL Alain
BROUXEL Stéphane

Membres suppléants :

ADELIS Olivier
BESCOND Servanne
BAUCHÉ Laëtitia
BARIL Agnès

Convention de servitudes pour le passage d'une ligne électrique souterraine - sécurisation BT 09 Les Bruyères par le P36 Blénan

Signature d'une convention de servitudes pour le passage d'une ligne souterraine entre la commune et Morbihan

Energies dans le cadre de de la sécurisation électrique du réseau basse tension du lieu-dit Les Bruyères P 09 par le poste P36 Blénan, les travaux envisagés par MORBIHAN ENERGIES doivent emprunter la propriété communale située impasse de Blénan parcelle section AD 7.

Espace communal d'activités : Demande de location de local Entreprise DENOUAL

Pour information Monsieur DENOUAL, directeur de l'entreprise DENOUAL, loue une partie des locaux de l'espace communal d'activités.

Un local d'une surface de 1550m² depuis le 01 Avril 2017 pour un montant de 2000 € HT par mois soit 24000 € HT annuel.

Location d'un local supplémentaire attenant de 550m² pour la période 01 septembre 2020 au 31 mars 2021 pour un montant de 700 € HT soit 840 € TTC.

Participation financière frais de fonctionnement Ecole René Descartes Elven

La commune d'ELVEN sollicite la commune de TREDION pour une participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école publique René Descartes d'ELVEN, la commune ne disposant pas d'école publique sur son territoire. Le montant demandé correspond au coût de fonctionnement d'un élève de maternelle ou primaire.

12 élèves en classe de primaire domiciliés sur la commune de TREDION étaient scolarisés à l'école publique d'ELVEN pour l'année scolaire 2019-2020. Coût des dépenses de fonctionnement d'un élève en classe de primaire :

305.42 € pour 2019-2020 Soit un total de **3 665.04 €**

4 élèves en classe de maternelle domiciliés sur la commune de TREDION étaient scolarisés à l'école publique d'ELVEN pour l'année scolaire 2019-2020. Coût des dépenses de fonctionnement d'un élève en classe de maternelle : 1 017.30 € pour 2019-2020.

Soit un total de **4 069.20 €**.

Soit un total de 7 734.24 €

Formation des élus- Fixation des crédits affectés

Les frais de formation comprennent : les frais de déplacement qui comprennent, outre les frais de transport, les frais de séjour (c'est-à-dire les frais d'hébergement et de restauration), les frais d'enseignement, la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l' élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours, par élu et pour la durée du mandat. Elle est de même nature que l'indemnité de fonction et est donc soumise à CSG et à CRDS.

Les formations doivent être dispensées par des organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur. Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent.